



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
www.cg974.fr

Trésors de biodiversité

Souvent méconnus, les Espaces Naturels Sensibles, répartis dans toute l'île, sont de précieuses reliques de la forêt originelle. Gérés par des professionnels passionnés de nature, sous la responsabilité du Département, ils n'attendent que votre visite. Cette semaine, partons à la découverte de l'étang de Saint-Paul et de la forêt des Hauts de Mont-Vert, à Saint-Pierre.

Les espaces naturels sensibles



photo : Réserve Naturelle de l'Étang

L'étang de Saint-Paul : le plus grand marais des Mascareignes

A quelques centaines de mètres de la route nationale et des centres commerciaux de Savanna, l'étang de Saint-Paul est un havre de paix et de silence, au milieu des papyrus et des fougères aquatiques qui couvrent ses berges. Meurtri par l'incendie de juillet 2013, qui a parcouru environ un quart de sa superficie dans les zones les mieux préservées, l'Espace Naturel Sensible reprend des couleurs.

En 2004, le Conseil général a confié la gestion à la municipalité saint-pauloise. Classé réserve naturelle nationale en 2008, cette zone humide constitue une cachette idéale pour les poules d'eau et les hérons striés que l'on aperçoit au détour des bras d'eau.

« L'étang Saint-Paul est le plus grand écosystème de marais des îles Mascareignes, souligne Pascal Hoarau, le conservateur de la réserve. Il abrite de nombreuses espèces protégées, dont 18 oiseaux et des plantes très rares liées à ce milieu aquatique, d'innombrables insectes, parmi lesquelles des odonates (libellules) aux couleurs très spectaculaires... ainsi que des espèces qui restent sans doute à découvrir ! ».

La partie aval, qui rejoint la mer, est ouverte aux activités nautiques et à la pêche (pour les titulaires d'un permis). La partie la plus fragile de l'étang peut se visiter en groupe à bord de kayaks sous l'encadrement d'un éco-garde. Les abords de l'étang, dont la surface d'eau libre était beaucoup plus vaste à l'époque, ont accueilli les premiers habitants de l'île au XVIIème siècle : des promenades à pied permettent également de retrouver les traces de ce passé.

GROS PLAN



Le Butor

Le héron strié, ou Butor, est un des hôtes les plus spectaculaires de l'étang. Il se nourrit surtout de petits poissons et vole au ras de la surface de l'eau pour les capturer. Il est difficile à approcher, mais quel plaisir de pouvoir observer de près sa belle tête effilée, prolongée d'un long bec pointu !



Visites accompagnées gratuites, sur réservation. Pour les promenades en kayak, contactez la Réserve Naturelle de l'Étang.

Contact : Réserve Naturelle de l'étang de Saint-Paul : tél. 0262 45 85 46.

Hauts de Mont-Vert : la forêt éponge



photo : CENR

Bordée par les forêts de Notre-Dame de la Paix et de la Mare, celle des Hauts de Mont-Vert s'étend sur 213 hectares, entre 1 300 et 1 730 m d'altitude. L'Espace Naturel Sensible est traversé par une piste destinée, à l'origine, à desservir des exploitations agricoles. La présence d'anciens pâturages se devine d'ailleurs en bordure de forêt. Et en cette période de l'année, des arums forment une ligne de démarcation bien visible.

En 2009, le Conseil Général a confié la gestion du site au Conservatoire des espaces naturels de La Réunion. Le cœur du massif res-

tauré, typique des forêts de Bois de couleurs des Hauts, regorge de mousses, de fougères, de Mahots et d'orchidées. Il accueille aussi la plupart des espèces d'oiseaux forestiers de La Réunion. Très préservée, cette richesse vaut à l'ENS d'être à 90 % inclus dans le cœur du Parc National. Le site domine la rivière des Remparts et offre des points de vue à couper le souffle sur le sud de l'île. Au-delà de son intérêt pour la préservation de la biodiversité, la forêt des Hauts de Mont-Vert joue un rôle essentiel dans l'alimentation en eau de la région. Cette forêt éponge sur laquelle 2 mètres d'eau tombent chaque année permet l'irrigation du sud de l'île : elle restitue les précipitations dans les ravines et alimentent les sources qui la bordent.

Site accessible depuis Le Tampon : prendre la route Hubert-Delisle puis la D36 en direction de Notre-Dame de la Paix, se garer au niveau du panneau sur la route forestière.

Contact :
Conservatoire des Espaces Naturels de La Réunion.
Tél. 0692 65 29 40
Visites guidées de 3 heures.
Tarif : 5 euros/personne.

Le Conseil Général investit 10 millions d'euros pour le patrimoine naturel

Le Conseil général est un acteur incontournable dans la préservation des milieux naturels et exceptionnels de l'île !

Chaque année, le Conseil général consacre 10 millions d'euros à la préservation et valorisation des espèces endémiques, à la lutte contre les espèces invasives, à la réalisation d'aménagements pour l'accueil du public et à la sensibilisation de tous.



photo : CENR

Trois mots à connaître

Endémique :

une espèce est endémique lorsqu'elle est présente exclusivement dans une région précise et nulle part ailleurs

Exotique :

une espèce est exotique lorsqu'elle a été introduite par l'action de l'Homme.

Indigène :

une espèce est qualifiée d'indigène lorsqu'on la trouve aussi ailleurs, mais qu'elle était sur l'île avant l'arrivée de l'Homme.

ESPACES
NATURELS
SENSIBLES



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
www.cg974.fr

Le Fanjan

Il existe trois espèces de fougères arborescentes indigènes à La Réunion. Deux d'entre elles sont appelées « fanjans femelles » : elles sont reconnaissables à leur stipe (tronc) épais couvert de racines enchevêtrées. La troisième, le « fanjan mâle », a un tronc plus fin et lisse.

GROS PLAN



photo : CENR

Se rendre dans un ENS

On prévoit des chaussures de marche, un vêtement contre la pluie, on garde à l'esprit que la cueillette est interdite et pour profiter pleinement de la visite, on n'hésite pas à se faire accompagner d'un guide. Les visites encadrées sont payantes, mais le prix reste symbolique.

Pour en savoir plus :

le service Préservation des sites et de la biodiversité du Département de La Réunion, tél. 02 62 90 24 00 denvironnement@cg974.fr ; sur le site du Conseil général, www.cg974.fr, voir la rubrique Environnement.



Tous les Vendredis dès 14h retrouvez
AIRE DE PIQUE NIQUE

974 TV

Découvrez ou re-découvrez, l'île de La Réunion, à travers ses aires de pique-nique.
Prochaine émission :
La Forêt de Sainte-Marguerite

La télé du Conseil Général

Télé Kréol

ZEOP
La fibre optique
Canal 974